

DISCOURS

de Patrick Raaflaub, vice-président désigné de l'ASA et *chief risk officer* du groupe Swiss Re
Événement « **Journée des assureurs** » 2023
Date 30 juin 2023
Lieu Bâle

La contribution des assureurs à la stabilité financière

Seul le texte prononcé fait foi.

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur, en ma qualité de futur vice-président de l'ASA, de partager avec vous quelques réflexions sur la contribution des assureurs à la stabilité financière. Dans le débat actuel sur cette question, les assureurs ont tendance à être oubliés ou « sous-entendus », tant la focalisation sur les banques est importante. En conséquence, j'estime qu'il serait utile de souligner les différences entre les banques et les assurances. Il nous faut dès lors également parler de cessation d'activité, d'assainissement ou de liquidation – en anglais, *resolution*. En effet, lorsqu'une économie de marché fonctionne correctement, une entreprise défaillante doit pouvoir quitter le marché sans provoquer trop de dommages collatéraux. Et là, je peux déjà vous dire qu'il existe des dissemblances très significatives entre les banques et les assurances. Leur profil de risques aussi diffère du tout au tout. Mais commençons par quelques réflexions sur l'importance des assurances pour l'économie.

Assurance vient d'*assecurare* (mettre en sécurité, protéger) et de *securus* (sûr). Notre secteur offre sécurité et stabilité. C'est, à bien des égards, le contraire de la manière dont notre monde se présente actuellement, comme l'a si bien expliqué l'orateur précédent avec éloquence. Nous vivons dans un monde empreint d'incertitudes et d'instabilités.

Je tiens à souligner que le secteur de l'assurance tend simplement un filet de sécurité financière. Or, ce n'est pas rien. Quiconque doit se séparer de ses proches pour toujours, perd sa mobilité à la suite d'un accident ou voit son appartement entièrement détruit dans un incendie peut alors au moins compter sur une rentrée d'argent rapide.

Lorsque l'aspect financier d'une telle catastrophe est couvert, il reste plus d'énergie et de temps pour le travail de deuil, la rééducation et le réaménagement d'un logement. Les Anglais parlent de « *peace of mind* ». Toute personne qui s'est déjà retrouvée dans une telle situation sait à quel point cette « tranquillité d'esprit » est vitale.

En conséquence, le rôle des assureurs n'est pas uniquement financier, mais aussi psychologique – et cet aspect est au moins aussi crucial pour l'économie et la société que l'aspect monétaire.

Les chercheurs ont montré que l'activité des assurances encourage les investissements et, par ricochet, stimule la croissance économique. Investir, c'est courir un risque. Ceci au bénéfice de tous.

Après les attentats du 11 septembre, le secteur américain de la construction s'est retrouvé au plus mal. Sous le choc de l'effondrement des *twin towers*, plus personne ne voulait prendre le risque de construire des bâtiments de grande taille. Le gouvernement américain de l'époque n'a eu d'autre choix que d'intervenir pour débloquer la situation. En collaboration avec le secteur de l'assurance privée, il a mis en place un mécanisme d'assurance qui offre une protection contre les attentats terroristes comme celui du 11 septembre. Dès que le dispositif de couverture des risques terroristes, le *Terrorism risk insurance act (TRIA)* a été signé, le secteur américain de la construction a cessé ses atermoiements.

Les risques qui pourraient être assurés, mais ne le sont pas, se traduisent par des lacunes de couverture. Ces dernières suscitent des vagues d'hésitations et alimentent l'insécurité. Elles perturbent la tranquillité d'esprit. Elles génèrent donc une perte de richesses.

Nous savons à combien se chiffrent ces lacunes de couverture. Pour les catastrophes naturelles, elles s'élevaient en 2021 à 251 milliards de dollars américains dans le monde. Dans le domaine de la protection de la santé, c'était même 737 milliards de dollars. En Suisse aussi, les lacunes de couverture sont également colossales. Puisque nous sommes à Bâle, je suis obligé de mentionner le risque sismique. Le tremblement de terre historique de 1356 a détruit une grande partie de la ville de l'époque. Si un événement d'une ampleur similaire se produisait aujourd'hui, il causerait des dommages estimés à 120 milliards de francs suisses et affecterait quelque 275 000 bâtiments. Deux millions de personnes seraient directement touchées.

Permettez-moi maintenant quelques remarques sur la différence de profil de risques entre les banques et les assurances. En la matière, je me concentre sur la dimension temporelle.

Dans le cas des banques, il s'agit de transformation des échéances : les banques acceptent les dépôts des épargnants pour prêter ensuite ces fonds sous forme de crédits moyennant le versement d'un intérêt. Comme les épargnants peuvent retirer leurs dépôts à tout moment, mais que les crédits sont liés à des échéances fixes,

il existe un risque latent de « ruée bancaire », c'est-à-dire que la banque se retrouve littéralement à court d'argent en raison de retraits massifs simultanés des avoirs épargnés.

Pour commencer, une bonne gestion des risques par les banques elles-mêmes s'impose. Or, comme l'illustrent les exemples récents en Suisse et aux États-Unis, la mécanique est parfois grippée. Par ailleurs, une réglementation adéquate et une surveillance permanente contribuent à raffermir la confiance et à réduire autant que possible le risque de « ruée bancaire ». Ce risque ne saurait toutefois être éliminé totalement. Parallèlement à l'aide d'urgence apportée par les banques centrales en cas de crise de liquidités, les pouvoirs publics, instances de dernier recours, demeurent, eux, exposés au risque. Il faut donc qu'ils soient aussi bien préparés que possible et en mesure d'intervenir rapidement, voire très rapidement si nécessaire, y compris le week-end, afin de rétablir la confiance par des mesures d'assainissement.

Pour les assurances, la situation est tout autre. Les pouvoirs publics ne sont jamais amenés à devoir intervenir en urgence pendant la fin de semaine, car tant le modèle économique que le profil de risques des assureurs sont différents.

En Suisse, les assureurs sont très bien capitalisés. À l'heure actuelle, leur taux de solvabilité moyen s'élève à 238 pour cent. Forts de leur bonne capitalisation, les assureurs suisses sont un pilier important de la stabilité financière du pays.

Mais surtout – et c'est là que réside toute la différence avec les banques : aucune « ruée » possible en assurance, contrairement à l'exemple récent du CS. Le mode de fonctionnement des assurances les protègent d'une telle mésaventure. En effet, le versement des prestations des assureurs est déclenché uniquement en lien avec un sinistre spécifique ou un cas de prestation prédéfini. La personne assurée ne peut pas influencer leur survenue. Soit il y a un sinistre, soit il n'y en a pas. Pour simplifier, les banques ont des passifs liquides et des actifs illiquides. Les assureurs ont des actifs liquides et des passifs illiquides.

Reconnaissons toutefois qu'en théorie, les assureurs-vie sont exposés à un risque a priori similaire, au moins en partie, à la « ruée bancaire » : à savoir le risque que de nombreux assurés dénoncent simultanément leurs assurances-vie et demandent à être remboursés. Les assureurs-vie se sont toutefois prémunis contre ce cas de figure en appliquant de fortes réductions sur les valeurs de rachat et des délais conséquents en cas de retrait. Même si cela n'exclut pas totalement le risque de résiliations massives en assurance-vie, de tels phénomènes sont très rares dans la pratique.

Sans compter qu'une ruée bancaire, encore appelée « panique bancaire », de l'anglais *bank run*, se produit la plupart du temps par un effet de contagion entre les banques. Si une banque tombe, l'inquiétude gagne tous les

épargnants. D'autres banques peuvent alors se retrouver en difficulté, ceci en dépit de la grande solidité de leur bilan.

Un tel phénomène est impossible chez les assureurs. Si une compagnie d'assurances s'effondre, elle n'entraîne pas dans sa chute ses homologues de la même branche. Les personnes assurées auprès de la compagnie moribonde peuvent passer à un concurrent sans perte financière.

Cela ne signifie pas que les assureurs ne peuvent pas sombrer. Cette mésaventure peut tout à fait leur arriver et se produit même de temps en temps. Ils peuvent se retrouver en difficulté du fait de leur politique d'investissement, de la souscription de « mauvais » risques, d'un calculé erroné de l'évolution des sinistres ou encore de réserves insuffisantes.

Les assureurs coulent pour les mêmes raisons que les autres entreprises – à savoir une mauvaise gestion de leurs affaires. Leur sortie du marché s'effectue donc sans faire de vagues.

Si un assureur est dans une mauvaise passe, il dispose, contrairement à une banque en crise, d'un laps de temps beaucoup plus long pour procéder à son assainissement et élaborer des solutions. Aucune intervention en urgence n'est nécessaire le week-end.

J'en arrive à la conclusion.

Bien qu'ils soient regroupés sectoriellement sous l'appellation de « prestataires de services financiers », les banquiers et les assureurs assument des rôles économiques différents. Ce rapprochement est logique dans la mesure où ces deux types d'acteurs du marché travaillent avec des capitaux et répondent à des besoins financiers importants de la population. Or, leurs manières de procéder divergent du fait de leur cœur de métier respectif. Partant, les banques et les assurances ne sont pas exposées aux mêmes risques et obéissent donc à des réglementations distinctes.

Par l'octroi de crédits, les banques contrôlent en grande partie le circuit économique. Si cette dynamique est enrayée, notamment du fait d'une faillite bancaire, la création de richesses est alors menacée, surtout en cas d'effet boule de neige. La crise d'une banque se transforme en crise bancaire et, pour finir, en crise financière.

Les assureurs, de leur côté, renforcent la capacité de résistance aux chocs et aux catastrophes, qu'ils surviennent au niveau de la famille, de l'entreprise ou de la société. Toute catastrophe se traduit en premier lieu, du simple fait de sa survenance, par une perte de richesses. En indemnisant les dommages, les assureurs contribuent à la compensation – au moins partielle – de cette perte et facilitent le rétablissement de la situation antérieure à la catastrophe.

La continuité s'avère ainsi possible, et la continuité est synonyme de sécurité, tant financière que psychologique. Telle est l'essence de notre contribution, la contribution des assureurs à la stabilité – pas seulement à la stabilité financière, mais à la stabilité en général dans un monde désormais instable et incertain.

Je vous remercie de votre attention.